

Nombre de Conseillers :

en exercice : **15**

présents : **11**

votants : **11**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAGNY

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNY (Loire), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des réunions, sous la présidence de monsieur Marcel PEUILLON, Maire.

OBJET : Rénovation énergétique de
l'école publique : Avenant n° 1
Lot n° 8 - sols souples

Date de convocation du Conseil Municipal :
le 22 septembre 2025

Présents : PEUILLON Marcel - VERNAY Edgar - GREGORI Carole - MEDINA Florent - SAINT PAUL Delphine - BOURRAT Véronique - ANTOINE Séverine - BERUJAT Amandine - MOLLON MELLETION Monique - JAILLER Philippe - BERNARD COQUIN Florence.

Absents excusés : RAPEAUX Hervé - PLASSE Yohan - GUERINONI Brice.

Absent : EXBRAYAT Maxime.

Secrétaire de séance : monsieur Edgar VERNAY.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il y a lieu de conclure un avenant au marché initial, suite à des modifications nécessaires, rencontrées en cours d'exécution des travaux d'aménagement dans la salle d'évolution et classe de maternelle, correspondantes à :

- ↳ Dégraissage des sols,
- ↳ Fourniture et pose de 153 m² de sol souple réparti ainsi :
 - 78 m² à la salle d'évolution
 - 75 m² classe de maternelle et coin bibliothèque

VU le code de la Commande Publique,

VU la délibération n° 2025/0025 du 12 juin 2025 autorisant le maire à signer le marché,

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2026,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide dans le cadre de l'opération de :

« RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE PUBLIQUE »

1) **DE CONCLURE** l'avenant d'augmentation ci-après détaillés avec l'entreprise suivante :

Lot n° 8 : Sols souples
AUBONNET ET FILS
794 rue de Charlieu
69470 COURS

Montant du marché initial :	9.700,00 € HT
Avenant n° 1 :	7.351,65 € HT
Nouveau montant du marché :	17.051,65 € HT

2) **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents rendus nécessaires par la présente décision.

Fait et délibéré à MONTAGNY, le 29 septembre 2025

Le Maire,
Marcel PEUILLON



Le secrétaire de séance,
Edgar VERNAY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201451-20250929-delib_2025_0037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2025